

Palmarès

GRAND PRIX MILIEUX HUMIDES ET URBANISME 2017

Des atouts pour nos territoires



 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Refuges d'une biodiversité très riche, pourvoyeurs de services écosystémiques aussi nombreux qu'indispensables, les milieux humides sont malheureusement toujours très menacés. Pourtant, leur rôle majeur pour la qualité de l'eau, la prévention des inondations, le soutien d'étiage, l'atténuation du changement climatique (stockage du carbone et rafraîchissement des pôles urbains notamment), comme supports de nombreuses activités économiques et comme pôles d'attractivité des territoires par la qualité paysagère et l'offre de loisirs et d'activités pédagogiques, a été largement et depuis longtemps mis en évidence.



Malgré la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs au travers notamment des plans nationaux d'action en faveur de ces milieux humides, force est de constater que la prise de conscience de leur importance et de l'urgence de leur préservation n'est pas encore partagée par le plus grand nombre : ainsi, près de 67% des milieux humides du territoire français ont été détruits au XXème siècle, et la tendance n'a pas encore été enrayerée : nos étangs, lagunes, mares, marais, prairies humides, mangroves, zones d'estuaires, ou encore forêts alluviales, continuent de disparaître.

Cette régression s'explique en partie par la dynamique d'aménagement des territoires, laquelle s'est fortement accentuée ces dernières décennies. L'urbanisation provoque notamment imperméabilisation des sols, fragmentation des espaces naturels et pollution des milieux.

Il est donc urgent de faire comprendre à tous que les zones humides sont de véritables atouts pour les villes. Certaines d'entre elles l'ont bien compris et ont su conjuguer harmonieusement leur développement et ces espaces précieux. Elles ont su intégrer leur préservation, voire leur restauration, comme une opportunité pour améliorer leur projet d'aménagement, le cadre de vie des habitants, pour favoriser la biodiversité du territoire, ainsi que leur résilience aux changements climatiques.

Ce sont ces villes et opérations vertueuses que le grand prix milieux humides et urbanisme souhaite faire émerger de l'anonymat, valoriser, et mettre en avant comme autant de modèles ou de pistes de réflexions à suivre. Elles montrent la voie à l'ensemble des collectivités, qui doivent trouver leurs propres solutions de développement durable du territoire.

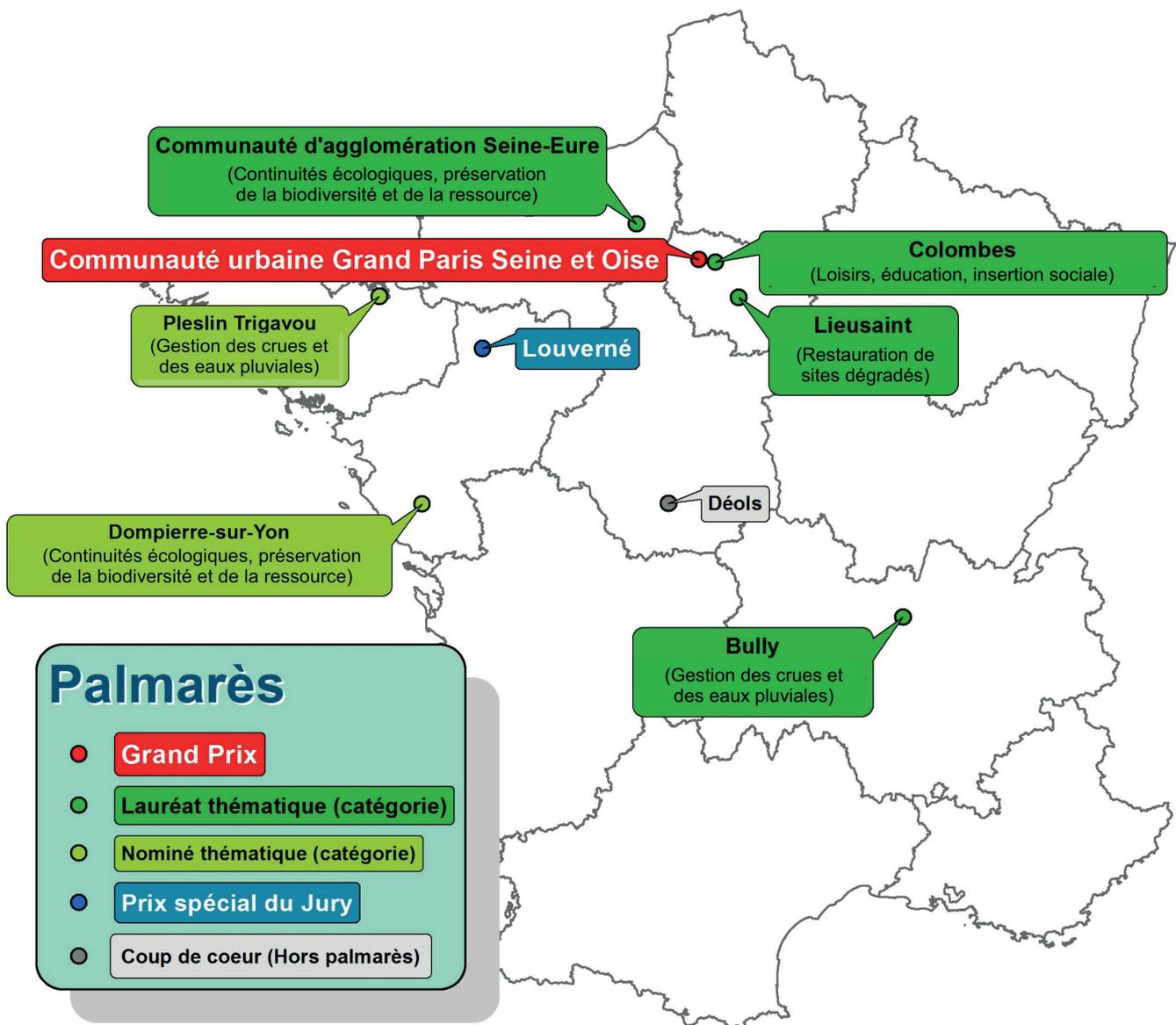
Aussi, après un premier grand prix « Zones humides en milieu urbanisé » organisé en 2011, qui a remporté un beau succès et permis de diffuser largement un certain nombre d'opérations exemplaires, la deuxième édition « Milieux humides et urbanisme – Un atout pour nos territoires » a été lancée mi-2017. Elle va de nouveau permettre de valoriser de très belles opérations, et ce dans l'année internationale dédiée au thème des « zones humides pour un avenir urbain durable », tel que défini par la Convention de Ramsar sur la préservation des zones humides.

Au-delà du palmarès présenté ci-après, il convient de féliciter l'ensemble des candidats, qui par leur acte même de candidature, expriment leur implication dans cette démarche de progrès.

Le Grand Prix a été l'occasion de découvrir de nombreuses opérations en faveur des milieux humides, toutes intéressantes. Le Comité a dû cependant effectuer des arbitrages, parfois difficiles, et établir un palmarès. Celui-ci récompense les réalisations les plus abouties et les plus exemplaires, répondant le mieux aux critères du Grand Prix.

Le comité de sélection a attribué un Grand Prix, quatre prix thématiques, et un prix spécial. En plus de ces lauréats, deux autres candidats (nominés) ont été sélectionnés pour être valorisés à leurs côtés, ainsi qu'un dossier hors critères, mais jugé très méritant.

Le Comité tient aussi à adresser ses remerciements aux candidats non retenus dans le palmarès final, pour la prise en compte des milieux humides dans leurs opérations d'aménagement.



Grand Prix

Parc du Peuple de l'herbe

Communauté Urbaine de Grand Paris Seine et Oise et département des Yvelines (78)

Nombre d'habitants : 405 049

Types de zones humides : Plans d'eau, mares, forêts humides

Surface du projet : 113 ha



Aux portes de Paris, sur d'anciennes gravières partiellement remblayées, un vaste espace péri-urbain, à fort intérêt écologique et peu valorisé, tendait à s'enfricher et à se refermer peu à peu, coupant ainsi la ville de Carrières-sous-Poissy de son lien avec la Seine.

Avec le soutien de la Ville de Carrières-sous-Poissy, et sous l'impulsion d'une **double maîtrise d'ouvrage** (communauté urbaine et département), ce site est devenu le Parc du Peuple de l'herbe (en référence aux insectes), classé Espace Naturel Sensible. Dans une

perspective de développement durable, cet aménagement s'inscrit dans un **vaste projet de territoire et est engagé dans le même calendrier que les opérations urbaines environnantes**, avec pour ambition d'offrir un développement environnemental accompagnant le développement économique.

Appuyé financièrement par l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Région et l'Europe, le projet du Parc du Peuple de l'herbe a été accompagné par le cabinet d'architectes AWP, les paysagistes de l'Agence TER ainsi que des experts en génie écologique (ECOSPHERE), hydraulique (HYDRATEC), en ingénierie technique (Infraservices) et en phytoremédiation (Atelier d'Ecologie Urbaine).

Cette réalisation exemplaire, inaugurée en juin 2017, est profondément tournée vers la **valorisation de milieux humides** (étangs, mares, berges, noues) et naturels diversifiés (boisements, friches herbacées et arbustives). Avec des espaces dédiés aux usages récréatifs et pédagogiques, avec notamment l'installation de la **Maison des insectes** (en partenariat avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement), le Parc du Peuple de l'herbe est un projet contemporain associant qualité écologique et qualité de vie.

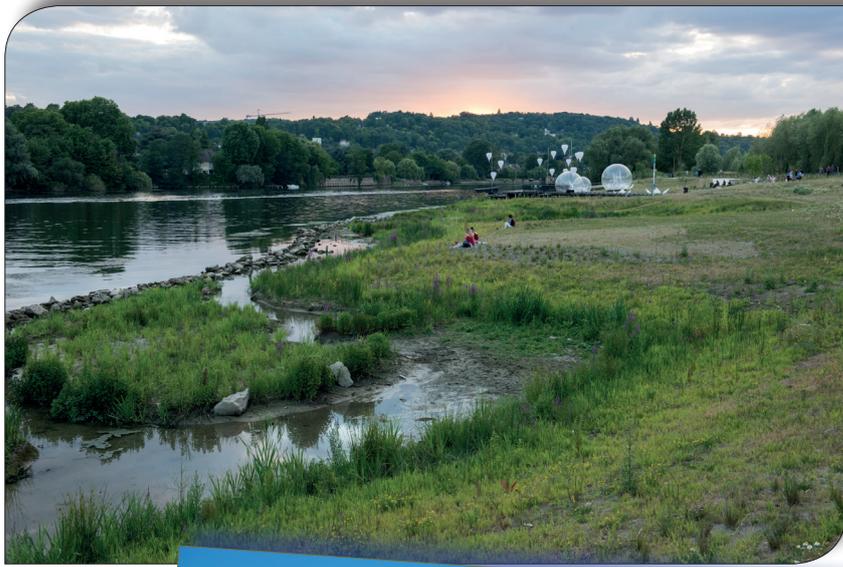
Distingué par le label européen Life+, programme de financement dédié à l'environnement, le Parc du Peuple de l'herbe est un très bel exemple de réhabilitation d'espaces à l'abandon. Il a permis la valorisation et la préservation de la biodiversité et des paysages, tout en offrant des espaces de vie, de loisirs et de découverte, avec l'ambition de devenir un lieu de diffusion culturelle et artistique. Il démontre qu'il est possible de créer un lien fort entre ville et nature.



Le plus de l'opération

Au-delà de l'exemplarité et de la complétude de l'aménagement dans la prise en compte des différents enjeux, c'est l'ambition de l'opération qui démarque le Parc du Peuple de l'herbe. Dans le cadre de l'importance écologique des boucles de la Seine et des pressions liées à l'urbanisme, la création du plus grand espace naturel des Yvelines mérite d'être salué.

Contact : Véronique Brondeau, Directrice du Parc du Peuple de l'herbe
Veronique.brondeau@gpseo.fr, tél : 01 34 01 20 28



Continuités écologiques, préservation de la biodiversité et de la ressource - Lauréat

Restauration de la zone humide des Pâtures Communauté d'agglomération Seine et Eure (27)

Nombre d'habitants : 70 000
Types de zones humides : Prairies et forêts humides
Surface du projet : 50 ha



La zone humide des Pâtures se trouve à proximité immédiate de l'Eure et de la morte Eure, dans le **périmètre de protection éloigné du champ captant des Hauts Prés**, alimentant plus des deux tiers des habitants du territoire. Comme son nom l'indique, la majeure partie du site était occupée, dans les années 60, par des prairies pâturées. Cependant, les 50 hectares du site ont peu à peu évolué, les prairies ont disparu et plus des trois-quarts de la zone sont désormais occupés par des boisements, notamment de peupliers.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure s'est saisie d'une double opportunité foncière (le terrain était initialement propriété de l'établissement public foncier de Normandie) et réglementaire (Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de captage d'eau) pour requalifier ce secteur.

Les aménagements réalisés sont notamment :

- la **création d'un bras de contournement pour restaurer la continuité écologique de l'Eure**
- le **creusement d'un chenal d'alimentation** pour améliorer les fonctionnalités humides de la zone
- la mise en place de **terrasses inondables** en prairie humide pouvant jouer le rôle de frayère naturelle
- la **restauration d'une prairie humide** et de boisements alluviaux avec exploitation de la peupleraie située au nord du site et plantation d'espèces adaptées
- la création de mares et la plantation de haies



Le site est actuellement géré par écopâturage, à l'aide de 3 vaches. Un parcours découverte a été aménagé sur ponton avec plusieurs panneaux explicatifs et des brochures ont été éditées pour le grand public et les scolaires.

Les mesures engagées concourent favorablement au développement d'une **continuité écologique le long de l'Eure**. De plus, c'est l'**intégralité du cycle de l'eau** qui est prise en compte dans la politique de préservation de la ressource, car la zone présente aussi d'importants enjeux pour la **prévention des inondations** et pour l'**alimentation en eau potable**.

Le plus de l'opération

Le bras de contournement de l'Eure permet à la fois de reconnecter la rivière à la Morte Eure et de participer à l'alimentation en eau de la zone humide. De plus, cet aménagement s'inscrit dans une politique globale de restauration de la continuité écologique de l'Eure.

Contact : Philippe Crou, Directeur des services techniques
agglo@seine-eure.com, tél : 02 32 50 85 50

Nominé

Vallée de la Margerie

Dompierre-sur-Yon (85)

Nombre d'habitants : 3 191
Types de zones humides : Prairies humides
Surface du projet : 3,5 ha

Suite à la **découverte d'une colonie de Petit Rhinolophe**, la ville de Dompierre-sur-Yon a engagé une réflexion sur la restauration de la Vallée de la Margerie, qui sert de zone de chasse à cette chauve-souris protégée au niveau national et inscrite à la directive habitats-faune-flore.

En plus de la **restauration écologique de la vallée**, les usages souhaités par la commune étaient d'offrir un nouveau lieu récréatif pour les habitants et de permettre une continuité piétonne entre les deux rives. En effet, la vallée de la Margerie se caractérise par un relief marqué, séparant l'agglomération en deux entités urbaines distinctes.

Les principaux aménagements réalisés sont :

- la suppression d'une peupleraie (arasement, dessouchage et débardage à cheval)
- le dégagement des zones de remblai du lit et l'arasement d'un seuil en amont
- la mise en place d'une gestion différenciée des prairies et de la ripisylve
- la création de panneaux pédagogiques expliquant le patrimoine naturel du site et les actions de gestion.

Le projet comprend également la réalisation de deux chemins de circulation douce dont un accessible aux personnes à mobilité réduite, une passerelle traversant le cours d'eau et différents aménagements paysagers sur le plateau.



Le plus de l'opération

En partant d'un point d'entrée « biodiversité », la commune de Dompierre-sur-Yon a su engager une réflexion globale et cohérente pour concevoir un espace naturel humide qui ne soit plus un espace clivant, mais au contraire une liaison douce entre le centre-bourg et la périphérie.

Contact : Philippe Gaboriau, Maire
mairie@dompierre-sur-yon.fr, tél : 02 51 07 59 08



Gestion des crues et des eaux pluviales - Lauréat

Le petit Laval

Commune de Bully (69)

Nombre d'habitants : 2 060

Types de zones humides : Plans d'eau et prairies humides

Surface du projet : 1,3 ha



Dans le cadre de la mise en conformité de son système d'assainissement, le SIABA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de L'Arbresle) a réalisé une mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur le territoire de la commune. Pour la gestion des eaux pluviales, les élus de Bully, accompagnés par le SIABA, ont choisi de ne pas s'orienter vers un bassin classique en béton et ont privilégié des **techniques « alternatives », plus soucieuses de l'environnement.**

Par ailleurs, ce bassin de rétention répond à l'enjeu identifié dans le **Plan de Prévention des Risques Naturels pour les inondations.**

Trois bassins en cascade ont été ainsi modelés, avec une **noüe centrale végétalisée.** Un plan d'eau situé en amont permet de piéger les matières en suspension. L'ensemble de cet espace végétalisé a été recouvert de plantes

hygrophiles pour les parties humides et de prairies pour le reste. La capacité de stockage de 2 300 m³, pour une surface maximale en eau de 4 720 m², correspond à une **pluie de récurrence trentennale.**

Le travail ainsi mené va amener de nombreux bénéfices :

- ▶ Le **cadre paysager** est plus attractif, car le site est à proximité du centre bourg. Un lavoir a été restauré à l'entrée du site
- ▶ La **biodiversité** ne peut que s'accroître ; le suivi prévu permettra de le confirmer
- ▶ Les bassins constituent un **site d'études pédagogiques**, notamment pour les enfants des deux écoles de Bully. Un parcours est prévu avec l'installation de panneaux présentant la faune et la flore
- ▶ Avec l'aide apportée par l'Agence de l'eau, cet aménagement alternatif présente une **balance financière positive**, tant en investissement qu'en fonctionnement, par rapport à un ouvrage classique en génie civil, sans parler de tous les autres avantages qu'il présente
- ▶ La commune est valorisée, cette opération ayant **valeur d'exemple** pour certaines communes voisines



Le plus de l'opération

Il s'agit d'un aménagement exemplaire et facilement transposable. Il démontre que la prise en compte des milieux humides est possible quelle que soit la taille de la collectivité et que l'intégration des enjeux écologiques dans une stratégie de gestion des eaux pluviales n'implique pas nécessairement de surcoûts.

Contact : Charles-Henri Bernard, maire de Bully, mairie@bully.fr, 04 74 01 00 67
et Sylvia Notin, technicienne SIABA, notin.siaba@orange.fr, siaba@wanadoo.fr, 04 74 26 79 65

Nominé

Vallée de l'Adria

Pleslin-Trigavou (22)

Nombre d'habitants : 3 471

Types de zones humides : Plans d'eau et prairies humides

Surface du projet : 0,3 ha

En 2013 et 2014, l'aménagement de la Vallée de l'Adria, située au cœur du bourg principal de Pleslin Trigavou a permis de créer, sous la forme d'un poumon vert, un **axe piéton structurant qui relie la voie verte Dinan-Dinard et le centre bourg**, desservant ainsi la moitié Est de l'agglomération.

L'aménagement de cette vallée a été guidé par un objectif écologique de **renaturation du cours d'eau et de valorisation des zones humides** notamment par la réintroduction d'une végétation herbacée adaptée, de reboisement par des essences locales ainsi que par la création de bassins écologiques en cascade pour retenir les eaux pluviales et mettre fin à des inondations récurrentes. Dans sa partie aval, le cours d'eau, précédemment busé, à été remis à ciel ouvert. Le cheminement est agrémenté de salons de repos et de rencontre, d'éléments ludiques et d'une cabane d'observation et de rêverie qui **invite les riverains et les promeneurs à s'approprier l'espace**.

La réhabilitation de la vallée permettra de **connecter les services du cœur de bourg et le futur éco-quartier aux éléments patrimoniaux de la commune** (site mégalithique, circuit de randonnée, voie verte Dinan-Dinard). L'aménagement de la vallée a été un élément structurant de l'aménagement du bourg, et a donné envie de revenir habiter dans ce secteur plutôt qu'à la périphérie de la commune.



Le plus de l'opération

Les aménagements réalisés sont réfléchis et conçus pour la prévention des inondations, mais restent néanmoins intégrés dans une optique multi-services plus large.

La valorisation paysagère du site est particulièrement soignée et constitue une invitation à la découverte des lieux, aussi bien par les habitants et usagers locaux que par les touristes.

Contact : Jean-Paul Leroy, maire et Marion Bontemps
mairie.pleslin.trigavou@wanadoo.fr, tél : 02 96 27 80 03



Restauration de sites dégradés

- Lauréat

Espace naturel de la Motte

Ville de Lieusaint (77)

Nombre d'habitants : 12 261

Types de zones humides : Plans d'eau, marais, mares et prairies humides

Surface du projet : 17,9 ha



L'espace naturel de la Motte est un **ancien bassin de décantation des eaux d'une sucrerie** qui recueillait les boues provenant du lavage des betteraves à sucre.

Après la fermeture de la sucrerie en 1988, le site est naturellement devenu un ensemble de vasières soumises à des inondations régulières et dont la biodiversité a justifié l'inscription en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique en 1993.

Cependant, un inventaire réalisé en 2000 constate un **assèchement progressif s'accompagnant d'une perte de biodiversité**. Inquiète, la commune a initié, dès les années 2000, avec l'Établissement public d'aménagement de Sénart, une réflexion pour restaurer le site.

Dans le contexte du développement de l'Ecoquartier de l'Eau Vive et du parc d'activités de l'Ecopôle, un projet d'aménagement est lancé en 2009. De nombreux travaux sont engagés entre 2012 et 2016, avec notamment un **chantier de remodelage permettant d'abaisser le terrain naturel pour se rapprocher de la nappe et créer des zones d'expansion**. De plus, des zones de vasières et de mares alimentées à la fois par les eaux pluviales et par la nappe ont été réalisées de manière à obtenir un niveau d'eau variable au fil des saisons.

Afin de **concilier la quiétude de la faune avec la présence de l'homme**, l'ouverture maîtrisée du site au public a été souhaitée dans le projet. La zone humide a été recentrée au cœur du site et les cheminements doux sont concentrés le long du ru des Hauldres. Les points de vue panoramiques et l'observatoire ornithologique en hauteur depuis les merlons permettent d'observer les oiseaux en préservant leur tranquillité. Le jalonnement signalétique informe les promeneurs sur la biodiversité du milieu humide et les sensibilise à son fonctionnement écologique.

Par ailleurs, la municipalité a mis en place une réglementation adaptée. Le site bénéficie d'un **plan de gestion différenciée pour maintenir la mosaïque de milieux et la richesse biologique**.



Le plus de l'opération

La réhabilitation de la ZNIEFF de la Motte a été un chantier de grande envergure de 33 hectares avec la création complète d'une zone humide de plus de 17 hectares, située à moins de 500 mètres d'une gare RER. La dynamique d'érosion de la biodiversité du site n'a pas été simplement enrayée, mais fortement inversée. En deux ans, l'espace naturel de la Motte est devenu un réservoir majeur de biodiversité pour le territoire.

Contact : *Stéphanie Tourette, chargée des affaires foncières et environnementales*
urbanisme@ville-lieusaint.fr, tél : 01 64 13 56 67

Loisirs, éducation, insertion sociale - Lauréat

Prairie du Moulin Joly

Colombes (92)

Nombre d'habitants : 85 832

Types de zones humides : Plan d'eau, mare et prairie humide

Surface du projet : 1 ha

Dans le cadre du **projet de rénovation urbaine** du quartier de l'Île Marante, la commune de Colombes a souhaité valoriser la prairie du Moulin Joly, petit site d'un hectare situé entre l'autoroute et une zone d'aménagement concerté. Cet espace inconstructible est **très fortement contraint par l'urbanisme** alentour, mais la ville a pris le parti d'en faire un véritable laboratoire d'écologie urbaine. Cet aménagement est aussi un **bassin d'orage** recevant les eaux pluviales de la ZAC, en zone de Plan de Prévention des Risques Inondations.



La Prairie du Moulin Joly possède un atout de charme : des chèvres des fossés présentes dans la **zone d'éco-pâturage**. Véritables tondeuses écologiques, les animaux ont non seulement permis de préserver l'environnement, mais ont également favorisé les échanges, ainsi que le bien-être des habitants.

Au-delà du maintien des multiples services écosystémiques propres à un milieu humide, cet espace est fortement valorisé sur le plan social. La **fonction pédagogique** du site étant au cœur du projet, des séances ont été rapidement proposées aux scolaires et aux habitants du quartier. Ainsi, depuis janvier 2016, 55 séances d'éducation à l'environnement ont été réalisées (scolaires et portes ouvertes grand public) pour 1100 personnes sensibilisées. 30 animations scolaires sont déjà prévues pour l'année scolaire 2017/2018 ainsi qu'une quinzaine de séances loisirs

et 4 portes ouvertes grand public. Les portes ouvertes de la zone de refuge permettent de **réunir les habitants** autour de ce projet. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à venir profiter de ces animations de découverte de la nature. Pour exemple, la dernière porte ouverte a réuni 200 personnes.

Cet aspect participatif a également été appliqué au sein des services de la ville en charge de l'entretien du site, qui ont accueilli plusieurs agents d'autres services : ces derniers se forment ainsi progressivement aux métiers de l'environnement au contact de leurs collègues et montrent un véritable attachement au site qu'ils ont en charge.

L'aspect communication n'est pas en reste, tant sur les réseaux sociaux que sur le site internet de la ville, ou dans les médias traditionnels. Cette opération et l'animation mise en place contribuent à mettre en avant l'engagement de la ville en faveur de la nature, qui a été récompensée en 2017 par un **Label EcoJardin**.



Le plus de l'opération

L'intérêt des citoyens pour la Prairie du Moulin Joly démontre que même dans un espace urbain très contraint, et sur une petite superficie, il est possible, mais surtout utile, pour la nature comme pour les habitants, de réhabiliter des îlots de nature. Une dynamique d'animation forte est le gage d'une réussite sur le plan social.

Contact : Nicole Goueta, maire, et Laurent Senftleben, responsable écologie urbaine
laurent.senftleben@mairie-colombes.fr, tél : 01 47 60 80 00

Prix spécial du jury

La Coulée Verte

Commune de Louverné (53)

Nombre d'habitants : 4 133

Types de zones humides : Mares et prairies humides

Surface du projet : 5 ha

Située au nord de l'agglomération de Laval, la commune de Louverné est en forte croissance démographique. Dans une volonté de relier l'homme et la nature, les élus ont engagé, lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, des réflexions relatives à la création d'un **espace vert urbain à vocation de sports, loisirs et tourisme permettant de mettre en relation les espaces naturels et les zones urbaines** en créant des espaces de respiration urbaine.

Devant les différents enjeux mis en évidence, un comité de pilotage de l'opération a été créé, associant la direction départementale des territoires, l'Agence française pour la biodiversité, les associations comme Mayenne Nature Environnement, ... C'est ainsi qu'a été définie et créée **la Coulée Verte, espace naturel humide d'environ 5 hectares situé au cœur du futur développement urbain.**



L'ancienne prairie traversée par un fossé profondément encaissé a laissé la place à un **cours d'eau renaturé**, serpentant à travers des zones humides. L'ensemble est agrémenté avec **des platelages bois, un verger conservatoire et un théâtre de verdure** avec gradins naturels. De nombreux cheminements piétonniers, des jeux, des espaces de pique-nique, un sentier pédagogique et des animations ancrent l'intégration de cet espace dans la vie des habitants de la commune. Une **gestion différenciée**, douce et respectueuse de l'environnement assure le retour dans ces milieux de la biodiversité, dont l'Agriçon de Mercure et le Triton crêté. En 2017, le site de la Coulée Verte a été labellisé «vers le chemin de la nature».

Il résulte de cette opération un **espace naturel riche écologiquement, avec une forte plus-value paysagère et communautaire**, apprécié des promeneurs et des familles. Le site permettra de **valoriser et d'accompagner l'urbanisation future, en constituant un carrefour de vie et de verdure.**

Le plus de l'opération

La Coulée Verte est un espace de nature dont la conception révèle une forte préoccupation d'assurer l'appropriation et le partage par les habitants. Le processus global de réflexion, avec la gouvernance, la concertation et l'information du public a permis d'aboutir à l'intégration de multiples services écosystémiques.

Contact : Eric Couanon, adjoint aux travaux
accueil.mairie@louverne.fr, tél : 02 43 01 10 08

Coup de coeur (hors palmarès)

Écoparc des Chênevières

Déols (36)

Nombre d'habitants : 7 598

Types de zones humides : Plans d'eau, marais, mares, boisements et prairies humides

Surface du projet : 22 ha

L'écoparc des Chênevières est une **plaine alluviale et un marais de 22 hectares** qui, après des décennies d'abandon, ont été réhabilités par la commune de Déols avec l'aide du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

Le site est désormais un **écoparc aux portes de la ville**, très apprécié des habitants et qui s'intègre pleinement aux autres espaces naturels de l'agglomération de Châteauroux.

L'écoparc des Chênevières fut **l'un des tout premiers parcs humides urbains**, mais l'absence d'opérations nouvelles depuis 2012 a tenu la candidature en marge du Grand Prix. Toutefois, le comité de sélection a tenu à saluer la persévérance et l'engagement de la commune de Déols pour la préservation des milieux humides en zone urbaine, au long de presque trois décennies désormais !

En effet, **depuis 1989**, date d'acquisition foncière du site, la commune n'a eu de cesse d'améliorer la qualité écologique du parc, ainsi que l'accueil du public. L'écoparc des Chênevières est un site pionnier qui continue, année après année, d'être l'exemple d'une belle réussite dans la prise en compte des milieux humides au sein de l'aménagement urbain.



Contact : Michel Blondeau, Maire, le.maire@ville-deols.fr, 02 54 34 58 66
et Jérôme Piniau, Directeur des services techniques, dst@ville-deols.fr



Pour en savoir plus :

- Site internet du Ministère chargé de l'environnement :

<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/protection-des-milieus-humides#e6>



**Ministère de la transition écologique et solidaire
Ministère de la cohésion des territoires**

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Tél. : +33 (0)1 40 81 21 22

Rédaction : Joris Biaunier et Virginie Billon, Cerema Centre-Est,
Ghislaine Ferrère, MTEs

Illustrations : collectivités concernées

Mise en page : Guy-Roger Bandila

Impression : MTEs-MCT/SG/SPSSI/ATL2

Edition : mars 2018